

Camping : « Le chant des oiseaux »
À Trouville sur Mer



Contrat de location pour tit'home 4 personnes

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mon mobil home. Si cette Proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire de ce contrat signé et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte. En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire.

LOCATAIRE
M
Adresse
.....
Tel
Mail

Composition de la famille :

..... Adultes
..... Enfants de 2 à 14 ans
..... Enfants de - de 2 ans

PROPRIETAIRE : Mr et Mme Dufour
11 Route D'Honfleur
14360 Trouville sur Mer
E mail : chant.des.oiseaux@wanadoo.fr

Durée de la location : Du À partir de 18h (16 h en juillet et août), auà 10h (les arrivées peuvent se faire jusqu'à 20h) PRIX :€ par semaine ou week-end Total de€ Un dépôt de garantie ou caution de 130.00€ vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde du loyer. Ce dépôt vous sera remboursé le jour de votre départ,
--

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse l'acompte de réservation d'un montant de 30% du coût total de votre séjour, en ayant au préalable par téléphone mis sous option votre tit'home (durée de l'option 5 jours). Au-delà de la date de l'option posée et de l'acompte non reçu, cette proposition de location sera annulée et je disposerai de mon tit'home à ma convenance.

J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation précisées au verso et je déclare être d'accord sur les termes du contrat fait le :
Signature du locataire (Faire précédé de la signature de « lu et approuvé »)

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Durée du séjour : Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour la durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire de contrat Signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers

Article 3 : Annulation par le locataire : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

A - Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. celui-ci pourra réclamer le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son mobil home. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

B - Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'Heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 5 : Règlement du solde : Le solde de la location est versé, à l'entrée du camping, à l'accueil, à votre arrivée.

Article 6 : Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le Caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il devra respecter le règlement intérieur du terrain de camping affiché à l'accueil de celui-ci.

Article 7 : Capacité : Le présent contrat est établi pour 4 ou 5 personnes maximum (selon modèle). si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil édictée sur le contrat, le propriétaire Peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 8 : Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Camping « le chant des oiseaux »

La direction